

Le 17 novembre 2009

Chers parents,

Dans le contexte actuel de la pandémie de grippe A (H1N1), l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, en collaboration avec la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a convenu de procéder à la vaccination des enfants qui fréquentent les milieux scolaires primaires et secondaires de la région. La Commission scolaire des Découvreurs collabore donc à la mise en œuvre de cette vaste opération.

Les enfants se verront offrir, par l'entremise d'un transport scolaire, la vaccination contre la grippe pandémique A (H1N1) dans les centres de vaccination de masse. Pour les écoles de la Commission scolaire des Découvreurs, deux lieux de vaccination sont ciblés : le Carrefour Neufchâtel et le pavillon Desjardins de l'Université Laval. La vaccination est offerte durant les heures scolaires afin d'éviter des perturbations dans le transport régulier de votre enfant. Un accompagnement est prévu par le personnel de l'école. La date de vaccination vous sera confirmée par la directrice ou le directeur de votre école.

Un encadrement sera également prévu à l'école pour les élèves qui ne se feront pas vacciner (élèves qui ont déjà été vaccinés, ou dont le parent refuse la vaccination, ou encore l'élève de 14 ans et plus qui refuse de se faire vacciner).

Nous vous demandons de **prendre connaissance du feuillet d'information ci-joint, de compléter le formulaire de consentement à la vaccination et de le retourner à l'école dès demain matin.**

Nous vous rappelons que le consentement du parent n'est pas requis pour un jeune de 14 ans et plus. C'est le jeune lui-même qui complète alors le formulaire. Dans le cas où vous ne seriez pas d'accord avec le choix de votre enfant, nous vous demandons d'en discuter vous-même avec elle ou lui. À l'école, nous ne pourrions prendre en considération que la position de votre enfant s'il a l'âge requis.

Afin de permettre un déroulement optimal de la vaccination, nous demandons que votre enfant porte **un chandail à manches courtes.**

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale nous assure que les services rendus au centre de vaccination de masse répondent à tous les critères de sécurité des soins de santé. Si un incident devait se produire sur le site, vous en serez immédiatement informés par le personnel de l'école.

Pour toute information additionnelle sur le déroulement de cette vaccination, vous êtes invités à communiquer avec l'école.

La vaccination est une mesure de prévention efficace et fortement recommandée dans le contexte actuel de pandémie. Aussi, nous vous invitons à vous prévaloir de la mesure mise en place par le milieu scolaire afin d'accélérer la protection de votre enfant.

Nous vous remercions à l'avance pour votre compréhension et votre collaboration.

Le directeur général



Reynald Deraspe

La directrice générale adjointe



France Michon